

DEPARTEMENT

Indre

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE de CLUIS

Séance du 27 Octobre 2006

L'an deux mille six et le vingt sept Octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PION Jean-François, Maire

NOMBRE DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	12

*Présents :* Mmes MM. PION JF, NOUHANT, GORGES, BOCCARA, ROUTET, MAYET, DAVIER, MOTEAU, DAUGERON, GAULTIER, PETOIN, TARDIEU.

*Absent(s) excusé(s) :* R. RIGAUD, R. DOUARD, F. DESCHATRE

*a été nommé(e) secrétaire :* Mme GAULTIER M. Françoise

**Date de la convocation**  
**19 Octobre 2006**

**Date d'affichage**  
**4 Novembre 2006**

**Objet : PROJET DE CREATION D'UNE LIGNE LIMOGES-POITIERS  
POSITIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- s'oppose à la création d'une ligne grande vitesse LIMOGES-POITIERS qui risquerait de reléguer la voie CHATEAUROUX-PARIS au niveau secondaire et, en terme d'aménagement du territoire, laisser de côté l'ensemble des départements du grand centre soit près d' 1,8 millions d'habitants.
- rappelle que l'Indre s'appuyant sur l'expertise des Chambres Régionale et départementale de Commerce et d'Industrie, a déjà fait connaître sa position sur les aménagements ferroviaires nécessaires à son territoire.

**DEMANDE**

- la grande vitesse entre LIMOGES et PARIS par CHATEAUROUX, avec l'amélioration et la modernisation de la voie
- l'interconnexion de cette ligne au réseau TGV irriguant l'Europe du Nord et de l'Est, gage d'un raccordement aux grands pôles de développement économique.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture

**4 Novembre 2006**

et publication

**Reçu à la Sous-Préfecture**

ou notification

**4 Novembre 2006**



**POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME,**  
le - 8 NOV 2006

LE MAIRE,  
Jean-François PION

**ARRIVÉE CPDP**  
**22 NOV. 2006**  
N° .....